



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures  
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles  
mesures et initiatives : partage, dans des conditions  
d'égalité, des responsabilités entre les femmes  
et les hommes, en particulier des soins dispensés  
dans le contexte du VIH/sida**

### **Déclaration présentée par la Fédération internationale pour la planification familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2009/1.



## Déclaration\*

La Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) se félicite de l'adoption par la Commission de la condition de la femme, à sa cinquante-troisième session, du thème prioritaire, intitulé « Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida ». Un certain nombre de problèmes existent à cet égard.

Les femmes et les filles assument une part excessive de responsabilités, qu'il s'agisse des tâches domestiques, notamment, les soins à prodiguer aux enfants, la cuisine, le ménage, la collecte de l'eau ou d'un combustible (dans les zones rurales) ou d'autres travaux. Les tâches domestiques et les soins de santé – qui ne sont pas rémunérés – témoignent à l'évidence du partage inégal des responsabilités entre les hommes et les femmes, qui prévaut dans tous les pays et à travers toutes les cultures et qui est un important facteur de pauvreté.

Les tâches domestiques peuvent avoir pour effet de priver les filles et les femmes d'un accès à l'éducation ou à un emploi et les empêcher de participer pleinement à la vie publique, notamment dans les instances décisionnelles et au sein des organes de gouvernance. Lorsqu'une fille ne peut pas aller à l'école, cela compromet sa capacité de participer utilement à l'économie structurée et aux processus décisionnels à l'âge adulte. Lorsque les hommes et les femmes assument ensemble les tâches ménagères, les femmes disposent de davantage de temps pour exercer un emploi rémunéré, et le contrôle des revenus du ménage est de ce fait partagé de manière plus égale.

De nombreux documents constatent que la participation des femmes au développement social, économique et humain joue un rôle important et soulignent les avantages qui en découlent. Comme l'indique le paragraphe 51 du Programme d'action de Beijing, « La pauvreté des femmes est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques, au fait qu'elles n'ont accès ni aux ressources économiques – crédit, propriété foncière, succession, etc. – ni à l'éducation et aux services d'appui, et au fait qu'elles participent très peu aux prises de décisions. »

La plupart des tâches non rémunérées étant effectuées à la maison, les femmes qui les assument peuvent se trouver isolées et sont plus exposées à des sévices physiques, émotionnels ou sexuels. Un partage plus égal des responsabilités domestiques entre les hommes et les femmes constitue de ce fait un moyen important pour améliorer la santé et les conditions de vie des femmes et des filles.

La capacité des femmes de participer au développement est compromise par les responsabilités familiales. On constate une augmentation des familles dirigées par des femmes ou par les enfants aînés (qui sont souvent des filles). Cela arrive souvent lorsque les parents ou les principaux soutiens de famille, en particulier des femmes plus âgées (les grand-mères, notamment), décèdent. Les membres d'une famille, les voisins ou les amis peuvent aussi laisser des enfants derrière eux, en particulier dans le contexte du VIH/sida. Comme il ressort du débat en ligne organisé par la Division de la promotion de la femme, les femmes ploient tout au long de leur vie sous le fardeau des tâches domestiques et des soins à prodiguer.

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Nous devons trouver les moyens de venir en aide aux filles et aux femmes qui se trouvent à la tête de leur famille et veiller à ce qu'elles puissent avoir accès à l'éducation et à un emploi, comme les autres membres de la famille et participer à la vie publique. L'édification de sociétés et de cultures qui encouragent les hommes à assumer les tâches domestiques non rémunérées et à dispenser des soins est un impératif majeur.

Il est largement admis que la plupart des personnes qui s'occupent des malades du VIH/sida sont des femmes et des filles. Les soins qui doivent leur être dispensés représentent une énorme responsabilité, qui devrait être prise en charge par l'État. L'incapacité des gouvernements d'offrir des soins et des services de santé essentiels se traduit de ce fait par une charge supplémentaire pour les femmes et les filles. Force est de reconnaître que ces soins – et les dépenses occasionnées pour ceux qui s'en chargent – ne sont pas pris en compte dans les budgets nationaux, ni dans les politiques et les programmes nationaux et internationaux portant sur le VIH/sida.

L'opprobre et la discrimination constituent d'autres obstacles à la prestation de services liés au VIH/sida. Les hommes et les femmes sont victimes de préjugés qui diffèrent et exposés à diverses formes de discrimination, qu'il convient de prendre en considération et de combattre. Les femmes sont plus susceptibles d'avoir recours aux soins que les hommes et de manière plus précoce (à cause du dépistage anténatal, par exemple). Elles sont donc informées de leur séropositivité plus tôt que les hommes, souvent par suite d'un test de dépistage obligatoire, ce dont il faut aussi tenir compte. Les hommes et les garçons qui sont touchés par le VIH/sida sont ainsi beaucoup moins nombreux à solliciter une aide et peu d'entre eux savent comment ils peuvent s'occuper d'eux-mêmes ou des autres. Cela favorise un partage inégal des responsabilités entre les hommes et les femmes et perpétue une situation dans laquelle les femmes qui sont séropositives sont en butte à la discrimination, privées de leurs droits de succession et soumises à la violence de leur partenaire. Il importe au plus haut point de sensibiliser les hommes et les garçons au VIH/sida et d'encourager les consultations volontaires et les tests de dépistage afin qu'ils soient plus nombreux à connaître leur état de santé et qu'ils puissent ainsi s'occuper d'eux-mêmes et des autres personnes séropositives.

Par ailleurs, les spécialistes de la santé sexuelle et de la médecine procréative n'encouragent pas toujours de manière active un partage des responsabilités entre les hommes et les femmes dans le cadre des stratégies visant à promouvoir les services d'accompagnement psychologique avant et après le dépistage ou des programmes d'aide aux personnes touchées par le VIH/sida, ce qui constitue un autre problème. On perd ainsi souvent une occasion d'associer les hommes à la prestation des soins dispensés dans ce contexte. À cela s'ajoute le manque de services destinés aux hommes et aux garçons, qui encouragent la prestation de soins, dispensent des informations et un soutien et répondent aux besoins précis des personnes touchées par le VIH.

Il existe d'autres problèmes évidents au niveau des politiques. La plupart des pays n'ont pas mis en place un cadre efficace pour venir en aide aux séropositifs qui ont besoin de recevoir un traitement. De plus, les politiques en matière d'emploi et de congé parental sont rarement favorables aux hommes qui souhaitent s'absenter de leur travail pour s'occuper de leurs proches. Ceux-ci sont souvent dissuadés de jouer le rôle de soignants car ils sont effectivement pénalisés sur le plan financier lorsqu'ils restent chez eux pour dispenser des soins. Les femmes et les filles se

voient privées de plusieurs de leurs droits humains, alors qu'elles passent tout leur temps à s'occuper de leurs proches qui sont infectés par le VIH ou malades du sida, sans parler de l'accès aux droits de succession et aux droits fonciers, à l'éducation et à la santé. Les États doivent donc envisager et mettre en œuvre des politiques visant à lutter contre les facteurs interdépendants que sont la pauvreté, le développement, la démocratie et la distribution équitable de l'aide, dans la mesure où ces facteurs portent atteinte à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.

La Fédération internationale pour la planification familiale encourage les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris dans la déclaration qu'ils ont adoptée en 2001 concernant le VIH/sida, ainsi que dans la Déclaration politique de 2005, qui reconnaît que la vulnérabilité des femmes, des filles et des adolescentes face au VIH/sida est aggravée par l'inégalité de leur statut juridique, économique et social, y compris la pauvreté, et qui tient compte du fait que la pandémie exacerbe les inégalités entre les sexes, que les femmes et les filles sont plus largement touchées par la crise du VIH/sida, qu'elles sont plus facilement infectées et qu'elles supportent la plus large part des soins et de l'aide à prodiguer aux personnes touchées par le VIH/sida, ce qui les rend de ce fait plus vulnérables face à la pauvreté.

## **Recommandations**

Pour relever ces défis, il importe de s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences du partage inégal des responsabilités entre les hommes et les femmes. Cela étant, l'IPPF invite les États Membres de l'ONU à tenir compte des recommandations suivantes :

### *S'adresser aux personnes, aux ménages et à la collectivité*

Des mesures s'imposent, car les inégalités entre les sexes sont renforcées par les normes et les structures sociales. Les femmes ont, au même titre que les hommes, besoin de se doter des compétences et des connaissances voulues pour édifier une société plus équitable et améliorer la santé et les conditions de vie de la population. Pour ce faire, il faudra donc :

- Mettre au point des activités d'éducation (formelle et non formelle) axées sur les droits de l'homme et le principe de l'égalité entre les sexes, qui devront être étayées par des politiques et des textes législatifs;
- Améliorer la qualité des soins en encourageant la participation des hommes et des femmes, dans des conditions d'égalité; ces interventions devront favoriser la prise de décisions concertées et le partage des responsabilités.

### *Améliorer les possibilités d'éducation*

En raison des possibilités d'éducation limitées qui leur sont offertes, les filles et les femmes sont souvent moins à même de participer à la vie sociale, économique et politique. Pour lutter contre ce problème, les gouvernements devront :

- Adopter des mécanismes destinés à encourager la scolarisation active et poursuivie des filles, notamment de celles qui ont été contraintes d'abandonner leurs études pour s'occuper des membres de leur famille qui sont séropositifs;

- Mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle étendus et obligatoires dans les écoles en vue de promouvoir l'acquisition de compétences et de connaissances axées sur des rapports d'équité et le partage des responsabilités.

*Promouvoir l'égalité entre les sexes dans le cadre des services sociaux*

Les services sociaux, notamment les services de santé et d'éducation, doivent ériger l'égalité des sexes en principe absolu. Cela permettra d'encourager le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes. Ces services devront :

- Favoriser le partage des responsabilités dans les cas où un ou plusieurs membres de la famille sont séropositifs. Lorsqu'ils proposent des tests de dépistage du VIH, les prestataires de soins devraient entrer en contact avec les partenaires sexuels des patients et les encourager à passer un test;
- Dispenser aux hommes et aux garçons une aide, une éducation et des informations les encourageant à assumer leurs responsabilités parentales et à améliorer la santé et le développement de leur famille;
- Mettre au point et organiser des campagnes de santé publique destinées à lutter contre les préjugés et la discrimination liés au VIH/sida. Ces campagnes devront viser à informer les hommes et à les associer aux initiatives lancées dans ce cadre;
- Dispenser des services d'aide et d'orientation visant à faciliter un partage plus égal des responsabilités entre les hommes et les femmes;
- Dispenser des services axés précisément sur les besoins des femmes et des hommes en matière de santé sexuelle et de médecine procréative, en particulier pour les personnes qui sont séropositives.

*Mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des sexes*

Les gouvernements et les décideurs devront donner suite à ces recommandations en adoptant les mesures suivantes :

- Appliquer des mesures de protection sociale destinées à alléger le fardeau inégal des soins imposé aux femmes. Ces mécanismes devraient avoir pour objet de protéger les membres les plus vulnérables de la société, de réduire la pauvreté et d'aider les femmes à trouver des activités rémunératrices;
- Veiller à ce que les systèmes d'assurance sociale permettent et encouragent la prestation de soins tant par des hommes que par des femmes;
- Tenir compte, dans le cadre des budgets nationaux, du rôle joué par les activités non rémunérées dans l'économie;
- Mettre au point des initiatives destinées à valoriser la prestation de soins en tant que profession et à encourager les hommes à travailler dans ce secteur. Cela amènerait les employeurs à offrir une rémunération plus élevée et les prestataires de soins qui ne sont pas rémunérés seraient ainsi mieux considérés;
- Dispenser une aide aux femmes qui soignent leurs proches et promouvoir leur participation active à la vie politique, sociale et économique. Cette aide devrait être axée sur la mise en place de services de santé, notamment des services de

santé sexuelle et de médecine procréative, qui soient facilement accessibles et d'un coût abordable;

- Élaborer des politiques, des lois et des cadres de développement visant à encourager les hommes et les garçons à jouer un rôle plus actif dans le contexte des soins et de l'aide dispensés aux personnes touchées par le VIH;
- Veiller à ce que toutes les interventions axées sur les soins de santé ciblent les familles, en tenant compte de la diversité des structures familiales existantes;
- Offrir une rémunération aux prestataires de soins et encourager activement la participation des femmes à la vie politique pour aider à éliminer les stéréotypes sexistes. Pour ce faire, il faudra mettre en œuvre des activités de plaidoyer et de sensibilisation visant à promouvoir la participation directe des femmes aux affaires politiques;
- Lier la prestation de soins à une variété de débouchés économiques, en particulier pour les jeunes;
- Encourager les employeurs à adopter des dispositions plus souples tant pour les hommes que pour les femmes car les règles du travail constituent un obstacle majeur pour parvenir à un partage égal des responsabilités;
- Améliorer d'urgence l'accès aux programmes de traitement destinés à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant et encourager les hommes à participer à ces programmes, aux côtés des femmes; encourager les femmes et les filles à participer à ces programmes; dispenser un traitement et des soins continus aux mères après la grossesse (PTME), et des soins et un soutien à leur famille.

*Améliorer les travaux de recherche expérimentale*

- Il convient de compiler les résultats des travaux de recherche expérimentale et les données illustrant comment la participation accrue des hommes et des garçons à la prestation de soins peut contribuer à améliorer la santé. Il faudra notamment recueillir des données ventilées par sexe mettant en lumière le rôle joué par les femmes dans la prestation des soins et les différences entre les activités rémunérées et les activités non rémunérées des femmes et des hommes.